



## Test salivaire THC positif

-----  
Par Combine91

Bonjour,

Je viens de me faire contrôler positif au THC, lors d'un contrôle routier (Alors que je ne suis pas consommateur régulier, mais j'avais fumé un joint l'après-midi).

Je suis convoqué pour récupérer mon permis le 20/02/2023 au commissariat.

Est-ce que je peux demander le résultat du test salivaire, lorsque j'irai récupérer mon permis ?

Et le taux ng/ml sera indiqué sur le résultat ?

Quel recours est possible pour minimiser la sanction ? Dire que je suis consommateur de CBD ? Ou prétendre que j'ai été un consommateur passif ?

Est-ce que si je fais un test urinaire de mon propre chef, après avoir pris un produit pour nettoyer les urines, ça peut m'être utile ?

Mon compte en banque est déjà dans le rouge, sans permis, pas de boulot. Je ne sais vraiment pas quoi faire pour me sortir de cette situation.

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par Fradex78

Si votre permis vous sera restitué ce n'a présage que du bon car dans mon cas le permis m'a tout simplement été enlever sur place (positif thc en recidive)